Les dentistes ne pourront plus combler les rides

Compte Test - 2012-02-14 22:04:00 - Vu sur pharmacie.ma

La secrétaire d'Etat à la santé Nora Berra a annoncé lundi la publication dans les prochaines semaines d'un décret qui interdirait aux chirurgiens dentistes de pratiquer des injections d'acide hyaluronique. Cette interdiction était réclamée depuis un an par les médecins, qui estiment que ce geste relève de leur seule compétence.L'acide hyaluronique est un produit de comblement, habituellement utilisé en médecine esthétique pour faire disparaître les rides autour de la bouche ou regonfler les lèvres. Les chirurgiens dentistes s'appuient sur le code de la santé publique pour affirmer que les «tissus attenants» aux dents, aux maxillaires et à la bouche font partie de leur champ de compétences. Ils sont donc en droit, selon eux, de pratiquer ces injections autour de la bouche.Mais l'Ordre des médecins ne l'entend pas de cette oreille. «À partir du moment où les dentistes sortent de la cavité buccale, ils sortent de leur champ de compétence», martèle le docteur Patrick Romestaing, membre de l'organisme. Pour le moment, peu de chirurgiens dentistes pratiquent les injections d'acide hyaluronique, mais la mise en place de formations spécifiques pouvait laisser penser que le marché du comblement, plutôt rentable, allait attirer les vocations.Le ministère vient de donner raison aux médecins. Mais les chirurgiens dentistes ne désarment pas. Ils attendent de voir le contenu du décret et se réservent le droit, le cas échéant, de saisir la cour de justice européenne, selon l'Association dentaire française.Pharmacies.ma - 14 février 2012